

# **FORSEE POWER**

Société Anonyme

1, boulevard Hippolyte Marquès

94200 - Ivry sur Seine

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 - Paris-La Défense Cedex

Jean LEBIT  
18, avenue du 8 mai 1945  
95200 - Sarcelles

# FORSEE POWER

Société Anonyme

1, boulevard Hippolyte Marquès

94200 - Ivry sur Seine

---

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

À l'Assemblée Générale de la société FORSEE POWER SA

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FORSEE POWER SA (ci-après la « Société ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaires aux Comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Comptabilisation des immobilisations relatives aux frais de développement

Notes 2.2.3, 3.1 et 3.2 de l'annexe aux comptes annuels 2022.

### *Risques identifiés et principaux jugements*

Les frais de développement de projets, incluant les frais de développement en cours représentent à la clôture au 31 décembre 2022 :

- Une valeur nette comptable de 13,3 m€ ;
- Un total de 3,8m€ de frais immobilisés sur l'exercice ;
- Une dotation aux amortissements de – 3,8 m€ ;
- Un total de -5,5 m€ de frais de développement comptabilisés en charges de la période.

La société FORSEE POWER SA immobilise ses frais de développement dès lors qu'ils répondent aux critères d'immobilisation définis par la réglementation comptable et qu'il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs. La comptabilisation des frais de développement en immobilisation est considérée comme un point clé de l'audit en raison des jugements exercés et des estimations faites par la Direction pour apprécier :

- Le respect de toutes les conditions nécessaires à l'activation des coûts correspondants ;
- L'identification des coûts susceptibles d'être immobilisés au titre des phases de développement des projets ;
- La durée de vie et en conséquence, les durées d'amortissements retenues pour ces projets ;
- Les indices de pertes de valeur et les risques de dépréciation des projets en cours.

#### ***Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque***

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des contrôles conçus et appliqués par la société FORSEE POWER SA pour mesurer les coûts de développement activables ;
- Revoir les procédures mises en place par la Société afin d'identifier les projets en cours de développement comme par exemple :
  - La mise en place d'une comptabilité analytique dédiée ;
  - La mise en place d'un suivi détaillé de l'ensemble des projets en cours permettant de valider les nouveaux projets répondant aux critères d'activation.
- Revoir les procédures mises en place par la Société afin d'identifier les autres éléments pouvant impacter ces projets y compris une perte de valeur anticipée ;
- Vérifier, sur la base des analyses préparées par la société, que les conditions d'activation des projets conformément aux normes comptables sont bien remplies à savoir :
  - La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
  - L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre en s'assurant qu'il existe des ventes prévisionnelles adossées au projet concerné ;
  - La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
  - La capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables en obtenant une analyse des ventes prévisionnelles relatifs aux différents projets concernés ;
  - La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle et ;

- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement en particulier en s'assurant que la valorisation des temps imputées aux projets est correctement évaluée par des sondages sur les principaux coûts reconnus sur la période ;
- S'assurer de l'absence de perte de valeur au 31 décembre 2022 sur les projets en cours par des entretiens avec la Direction et la revue des prévisions des ventes sur la durée estimative du projet ;
- Examiner la durée d'amortissement retenue en fonction de la durée de vie prévisionnelle des projets activés
- Vérifier le caractère approprié de l'information en annexes aux comptes annuels

### **Litige avec la société UNU GmbH**

Notes 1.2.8 et 11.3 de l'annexe aux comptes annuels 2022.

### **Risques identifiés et principaux jugements**

Les activités de la Société sont menées dans un environnement en évolution permanente et dans un cadre réglementaire international complexe. La Société est soumise à des changements importants dans l'environnement législatif, l'application ou l'interprétation des réglementations, mais aussi confronté à des contentieux nés dans le cours normal de ses activités.

Les provisions pour risques de litiges représentent un montant total au bilan de 0,7 m€ au 31 décembre 2022, et correspondent à la valorisation de risques de pénalités clients, ou de contentieux, notamment le litige avec la société UNU GmbH qui s'élève à 0,4 m€ au 31 décembre 2022.

La société UNU GmbH produit des scooters et s'approvisionnait en batteries auprès de FORSEE POWER SA. UNU GmbH a assigné FORSEE POWER SA pour plusieurs griefs :

- Le défaut et le non-respect des spécificités techniques convenues pour des batteries : assignation en mars 2021 devant le Tribunal de Commerce de Paris. UNU GmbH en appelle à la responsabilité du fait des produits défectueux et à la responsabilité contractuelle de droit commun de FORSEE POWER SA et de son ancien assureur et demande une expertise judiciaire. Malgré l'expertise judiciaire en cours, UNU GmbH a assigné FORSEE POWER SA en novembre 2021 pour ces mêmes griefs et réclame 15,9 m€ au titre des préjudices matériels subis.
  - Incendie dans une habitation entraînant le décès d'un particulier : assignation en mai 2022 devant le Tribunal Judiciaire de Lyon : Une expertise judiciaire est en cours afin de déterminer les causes de l'incendie.
  - Enfin, 3 assignations en intervention forcée d'UNU GmbH ont été mises en œuvre en Allemagne courant 2022 pour d'autres faits ayant causé des dommages matériels et ou corporels.
- La Société FORSEE POWER exerce son jugement dans l'évaluation du risque encouru relatif au litige avec la société UNU GmbH, et constitue une provision lorsque la charge pouvant résulter de ce litige est probable et que le montant peut être soit quantifié soit estimé dans une fourchette raisonnable ;

- La provision de 0,4 m€ comptabilisée au 31 décembre 2022 a trait aux frais de procédure et d'expertise judiciaire. En effet, la société FORSEE PWER SA considère que les demandes de la société UNU GmbH sont infondées et compte faire valoir ses droits et arguments juridiques légitimant à ce stade de la procédure l'absence de provision pour risques au-delà des coûts juridiques mentionnés.

Nous considérons ce litige comme un point-clé de l'audit compte tenu de l'importance des montants en jeu et du degré de jugement requis pour la détermination des éventuelles provisions à constater à la clôture.

#### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons analysé l'ensemble des éléments mis à notre disposition relatifs aux différends entre la société FORSEE POWER et la société UNU GmbH au titre des préjudices résultant d'incidents et incendies de batteries et avons notamment :

- Examiné les différentes assignations et ordonnances relatives à la procédure en cours sur ce litige ;
- Examiné les estimations du risque réalisées par la Direction en les confrontant aux informations figurant dans le courrier de l'avocat en charge du dossier à la suite de nos demandes de confirmation sur ce litige, ainsi qu'à la note interne établie par la société ;
- Apprécié l'analyse du risque faite par la Direction au titre de ce litige, la conduisant à conclure que les demandes de la société UNU GmbH sont infondées ;
- Contrôlé le caractère approprié des informations relatives à ce litige présentées dans les notes annexes aux comptes annuels.

#### **Impairment test sur les fonds commerciaux**

Notes 2.2.2, 3.1 et 3.2 de l'annexe aux comptes annuels 2022.

#### ***Risques identifiés et principaux jugements***

Les fonds commerciaux, relatifs notamment à des malis techniques de fusion, s'élèvent à 8,6 m€ au 31 décembre 2022, au regard d'un total bilan de 140,2 m€.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces fonds commerciaux n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Les modalités des tests de dépréciation ainsi mis en œuvre par la Direction intègrent une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :

- Les prévisions de flux de trésorerie futurs ;
- Les taux de croissance à long terme retenus pour les flux projetés ;
- Les taux d'actualisation (WACC) appliqués aux flux de trésorerie estimés ;

En conséquence, une variation de ces hypothèses est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition et à nécessiter la constatation d'une dépréciation.

Nous considérons l'évaluation des fonds commerciaux comme un point clé de l'audit en raison de son caractère significatif ainsi que des jugements et hypothèses nécessaires pour la détermination de la valeur d'utilité.

***Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque***

Nous avons :

- Analysé la conformité des méthodologies appliquées aux normes comptables en vigueur s'agissant des modalités d'estimation de la valeur d'utilité des fonds commerciaux ;
- Sur la base des derniers Business Plan disponibles de la Direction, ainsi que des tests de dépréciation de chacun des fonds commerciaux, nous avons :
  - Examiné la détermination de la valeur recouvrable de chacun de ces fonds commerciaux ;
  - Apprécié le caractère raisonnable des hypothèses-clés retenues pour l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et notamment :
    - La détermination des flux de trésorerie, en lien avec les informations disponibles, parmi lesquelles les perspectives de marché et les réalisations passées, et comparé avec les dernières estimations de la Direction telles qu'elles ont été présentées dans le cadre du processus budgétaire ;
    - La détermination des taux de croissance à long terme retenus pour les flux projetés, en les comparant avec les analyses de marché.

Nous avons également apprécié la pertinence des taux d'actualisation retenus, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation financière.

Nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction, que nous avons comparées à nos propres calculs pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses serait de nature à nécessiter la comptabilisation d'une dépréciation des fonds commerciaux.

Nous avons vérifié le caractère approprié des informations présentées en annexe.

**Impairment tests sur les titres de participations**

Notes 2.2.5 et 4 de l'annexe aux comptes annuels 2022

***Risques identifiés et principaux jugements***

- Les titres de participation s'élèvent à 6,8 m€ au 31 décembre 2022, au regard d'un total bilan de 140,2 m€.
- Ils sont comptabilisés sur la base de leur valeur d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de la valeur d'utilité. Cette dernière est évaluée selon la méthode DCF (Discounted Cash-Flow) pour chaque filiale à travers les flux de trésorerie actualisés déterminés à partir du business plan validé par la Direction.

Nous considérons l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit en raison des jugements et hypothèses exercés par la Direction pour la détermination de la valeur d'utilité, en particulier concernant les perspectives de rentabilité et les perspectives d'avenir des filiales concernées.

#### ***Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque***

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés à :

- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par la Direction de FORSEE POWER SA et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers Business Plan ;
- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- Vérifier que la méthode d'évaluation décrite en annexe aux comptes annuels correspond bien à celle utilisée par la société, dont nous avons pu constater l'application lors de nos travaux.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.



## Informations relatives au Gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au Gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de Commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de Commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaires aux Comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

## Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société FORSEE POWER SA par l'Assemblée Générale du 30 juin 2017 pour Deloitte & Associés et par celle du 20 décembre 2018 pour le Cabinet Jean Lebit.

Au 31 décembre 2022, Deloitte & Associés était dans la 6<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le Cabinet Jean Lebit dans la 5<sup>ème</sup> année, dont respectivement deux et deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le Gouvernement d'Entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 5 avril 2023.

## Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de Commerce et dans le Code de Déontologie de la profession de Commissaires aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Sarcelles, le 19 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Jean LEBIT

The image shows the signature of Thierry QUERON in blue ink, written over a blue shield-shaped logo containing a white checkmark.

Thierry QUERON

The image shows the signature of Jean LEBIT in blue ink, written over a blue shield-shaped logo containing a white checkmark.



# Forsee Power S.A.

---

Comptes annuels  
au 31 décembre 2022

**FORSEE POWER S.A.**

Société Anonyme au capital de 5 357 200,30 €

Siège social : 1 Boulevard Hippolyte Marquès

94 200 Ivry-sur-Seine

RCS Paris 494 605 488

**Bilan**

Etat exprimé en euros		31 décembre 2022			31 décembre 2021
		Brut	Amorti. Et Déprec.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	15 103 576	8 792 207	6 311 368	8 569 626
	Concessions brevets droits similaires	2 809 672	1 867 251	942 421	1 248 776
	Fonds commercial (1)	8 621 237		8 621 237	8 621 237
	Autres immobilisations incorporelles	8 008 407		8 008 407	5 334 420
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus	11 234 242	7 034 685	4 199 556	2 314 054
	Autres immobilisations corporelles	4 162 555	1 881 662	2 280 892	1 246 208
	Immobilisations en cours	1 900 987		1 900 987	4 222 872
	Avances et acomptes	748 120		748 120	1 108 503
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	6 828 132	90 992	6 737 140	979 892
	Créances rattachées à des participations	290 780		290 780	290 780
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	693 847		693 847	772 323
	<b>Total (II)</b>	<b>60 401 558</b>	<b>19 666 800</b>	<b>40 734 758</b>	<b>34 708 695</b>
	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	11 840 977	1 955 721	9 885 255	12 269 686
	En-cours de production de biens	3 609 684	279 877	3 329 807	685 954
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	13 564 838	3 641 471	9 923 366	7 708 742
	Marchandises	6 397 130		6 397 130	2 437 285
	<b>Avances et Acomptes versés sur com</b>	<b>1 296 431</b>		<b>1 296 431</b>	<b>5 494 409</b>
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	31 321 454	101 418	31 220 036	19 674 785
	Autres créances	7 835 221	120 678	7 714 542	10 829 524
	Capital souscrit appelé, non versé				
	<b>VALEURS MOBILIERES DE</b>				
	<b>DISPONIBILITES</b>	<b>29 107 149</b>		<b>29 107 149</b>	<b>69 663 572</b>
	Charges constatées d'avance	547 988		547 988	146 636
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>105 520 875</b>	<b>6 099 167</b>	<b>99 421 708</b>	<b>128 910 594</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	73 963		73 963	95 611
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				45 641
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>165 996 398</b>	<b>25 765 967</b>	<b>140 230 430</b>	<b>163 760 542</b>
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			81 205	81 205
	(3) dont créances à plus d'un an			2 621 800	1 563 230

Etat exprimé en euros		31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel	5 357 200	5 321 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	132 910 920	132 947 120
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	129 057	129 057
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(50 672 002)	(25 044 967)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(29 985 305)</b>	<b>(25 627 034)</b>
	Subventions d'investissement	337 056	337 056
	Provisions réglementées		
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>58 076 924</b>	<b>88 062 231</b>	
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	689 719	1 373 759
	Provisions pour charges	6 859 892	4 168 823
	<b>Total des provisions</b>	<b>7 549 611</b>	<b>5 542 582</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de	44 713 744	46 717 590
	Emprunts et dettes financières divers	20 059	306 570
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 028 605	11 019 790
	Dettes fiscales et sociales	6 315 230	8 222 003
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 821 607	1 803 307
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	684 219	172 217
	Produits constatés d'avance (1)	2 284 880	1 522 686
	<b>Total des dettes</b>	<b>73 868 348</b>	<b>69 764 165</b>
	Ecart de conversion passif	735 545	391 563
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>140 230 430</b>	<b>163 760 542</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(29 985 305,00)	(25 627 034,00)	

## Compte de résultat

Etat exprimé en euros			31 décembre 2022	31 décembre 2021	
	France	Exportation	12 mois	12 mois	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises	471 500	442 765	914 265	453 973
	Production vendue (Biens)	49 521 948	55 972 724	105 494 673	65 256 941
	Production vendue (Services et Travaux)	1 280 952	559 206	1 840 158	1 166 878
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>51 274 400</b>	<b>56 974 697</b>	<b>108 249 098</b>	<b>66 877 794</b>
	Production stockée			6 551 352	(1 707 287)
Production immobilisée			3 977 675	4 106 458	
Subventions d'exploitation			59 964	217 492	
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			5 841 685	10 683 182	
Autres produits			2 601 955	218 233	
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>		<b>127 281 730</b>	<b>80 395 873</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises		2 207 937	1 069 337	
	Variation de stock		(3 959 845)	(375 408)	
	Achats de matières et autres approvisionnements		94 389 930	49 111 081	
	Variation de stock		2 106 354	1 367 828	
	Autres achats et charges externes		18 050 474	15 631 251	
	Impôts, taxes et versements assimilés		639 994	859 094	
	Salaires et traitements		17 277 244	14 422 589	
	Charges sociales du personnel		7 531 581	7 197 604	
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations d'exploitation sur immobilisations				
	-dotations aux amortissements*		6 924 998	3 492 041	
	-dotations aux provisions*				
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		5 937 248	6 658 594	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions*		3 882 996	2 554 920	
	Autres charges		2 213 887	563 966	
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>		<b>157 202 803</b>	<b>102 552 901</b>	
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(29 921 072)</b>	<b>(22 157 027)</b>	



Etat exprimé en euros		31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(29 921 072)</b>	<b>(22 157 027)</b>
<b>Opéra. Comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	66 156	15 241
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	1 245 497	639 128
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>1 311 653</b>	<b>654 369</b>
<b>CHARGES FINANCIERS</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 369 060	4 875 897
	Différences négatives de change	876 256	242 926
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	89 778	13 714
<b>Total des charges financières</b>		<b>3 335 096</b>	<b>5 132 537</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(2 023 442)</b>	<b>(4 478 169)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>(31 944 515)</b>	<b>(26 635 195)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opération de gestion		711
	Sur opérations en capital		86 406
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		38 045
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>-</b>	<b>125 163</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opération de gestion	118 960	1 353 613
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>118 960</b>	<b>1 353 613</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(118 960)</b>	<b>(1 228 450)</b>
Participation des salaires			
Impôts sur les bénéfices		(2 078 170)	(2 236 611)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>128 593 383</b>	<b>81 175 407</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>158 578 689</b>	<b>106 802 442</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(29 985 305)</b>	<b>(25 627 034)</b>

## SOMMAIRE DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

1.	Activité de la société et faits marquants de l'exercice.....	8
1.1.	Identité et activité de la société.....	8
1.2.	Faits marquants de l'exercice .....	8
1.2.1.	Lancement de la nouvelle gamme ZEN PLUS.....	8
1.2.2.	Inauguration de l'usine de production en série de Chasseneuil-Du-Poitou .....	8
1.2.3.	Déploiement de la stratégie d'offre d'une gamme complète de produits et de services par le renforcement de la participation dans la société NéoT Capital .....	8
1.2.4.	Crédit d'impôt recherche .....	8
1.2.5.	Notation RSE EcoVadis.....	9
1.2.6.	Contentieux avec la société Unu GmbH .....	9
1.2.7.	Incidence liée à la situation en Ukraine et en Russie.....	9
1.2.8.	Incertitudes liées au contexte actuel économique et politique .....	10
2.	Règles et méthodes comptables .....	10
2.1.	Etablissement des comptes .....	10
2.2.	Principales méthodes comptables .....	10
2.2.1	Immobilisations incorporelles.....	10
2.2.2.	Mali technique et fonds commercial.....	11
2.2.3.	Frais de développement .....	11
2.2.4.	Immobilisations corporelles .....	11
2.2.5.	Immobilisations financières .....	12
2.2.6.	Stocks .....	12
2.2.7.	Créances d'exploitation .....	12
2.2.8.	Disponibilités .....	13
2.2.9.	Opérations en devises .....	13
2.2.10.	Opérations de couverture.....	13
2.2.11.	Provisions pour risques et charges.....	13
2.2.12.	Dettes d'exploitation .....	14
2.2.13.	Chiffre d'affaires .....	14
2.2.14.	Crédit d'impôt recherche (CIR).....	14
2.3.	Continuité d'exploitation .....	14
3.	Immobilisations corporelles et incorporelles .....	15
3.1.	Etat des immobilisations incorporelles et corporelles en valeurs brutes.....	15
3.2.	Etat des amortissements/dépréciations - immobilisations incorporelles et corporelles .....	16
4.	Immobilisations financières .....	17
5.	Stocks .....	17
6.	Créances clients .....	18
7.	Echéancier des créances .....	18
8.	Produits à recevoir.....	19
9.	Comptes de régularisation actif .....	19
10.	Capitaux propres .....	20
10.1.	Tableau de variation des capitaux propres .....	20
10.2.	Capital social.....	20
10.3.	Actions propres .....	20
10.4.	Attributions gratuites d'actions (AGA) .....	20
10.5.	Stocks options .....	21
10.6.	Bons de souscription d'actions (BSA) .....	21
11.	Provisions pour risques et charges.....	21
11.1.	Provision pour Service Après-Vente (SAV) .....	22
11.2.	Provision pour Recyclage .....	22
11.3.	Contentieux avec la société Unu GmbH .....	23
11.4.	Indemnités de fin de carrière.....	24
12.	Trésorerie et endettement .....	26

---

13.	Echéancier des dettes .....	27
14.	Charges à payer .....	27
15.	Comptes de régularisation passif .....	28
16.	Chiffre d'affaires .....	28
17.	Charges de personnel et rémunération des organes de direction et d'administration .....	28
17.1.	Effectifs.....	28
17.2.	Rémunération des organes de Direction .....	28
18.	Résultat financier.....	29
19.	Résultat exceptionnel .....	29
20.	Impôts .....	30
20.1.	Impôts sur les sociétés.....	30
20.2.	Crédit Impôt Recherche .....	30
21.	Tableau des filiales et participations.....	31
22.	Autres informations.....	31
22.1.	Informations concernant les parties liées et conventions réglementées.....	31
22.2.	Honoraires des commissaires aux comptes.....	34
23.	Engagements hors bilan .....	34
23.1.	Engagements donnés.....	34
23.2.	Engagements reçus .....	34
24.	Evénements postérieurs à la clôture 2022 .....	34

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des états financiers.

## 1. Activité de la société et faits marquants de l'exercice

### 1.1. Identité et activité de la société

Forsee Power S.A., société anonyme de droit français, a été initialement constituée et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil, le 28/02/2007, sous le numéro 49460548800068 sous forme de société par actions simplifiée. Ses actions ont fait l'objet d'un début de négociation sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris à compter du 3 novembre 2021 sous le numéro FR0014005SB3.

Forsee Power S.A. est une société spécialisée dans la conception et l'intégration de batteries spécialisées :

- Dans le domaine de la portabilité et de la mobilité (vélo, scooters, matériel roulant, installations médicales, domotique, outillage professionnel ...) ;
- Du transport électrique (bus, camions, véhicules circuits courts, transport maritime et ferroviaire, marine et offshore) et du stockage de l'énergie électrique (résidentiels, secteurs).

### 1.2. Faits marquants de l'exercice

Les faits caractéristiques de l'exercice clos au 31 décembre 2022 sont les suivants :

#### 1.2.1. Lancement de la nouvelle gamme ZEN PLUS

Forsee Power a lancé une nouvelle offre de systèmes de batteries pour véhicules lourds à très haute densité d'énergie et ultra modulaire. Cette nouvelle gamme appelée « ZEN PLUS » est le premier pack du marché offrant la capacité d'ajuster parfaitement la tension et l'énergie au besoin du système ; il permet à la fois de supporter les motorisations 650 V et les motorisations 800 V avec un seul et même format de batterie.

#### 1.2.2. Inauguration de l'usine de production en série de Chasseneuil-Du-Poitou

Forsee Power a officiellement inauguré au printemps 2022 à Chasseneuil-du-Poitou son usine de production en série de systèmes de batteries intelligentes pour véhicules lourds.

#### 1.2.3. Déploiement de la stratégie d'offre d'une gamme complète de produits et de services par le renforcement de la participation dans la société NEO Capital

Forsee Power a renforcé le 31 mai et le 30 juin 2022 sa participation à hauteur de 50% dans la société NEO Capital détenue auparavant à hauteur de 15%.

Cette opération fait écho à la stratégie de Forsee Power d'offrir une gamme de produits et services complète avec un positionnement sur l'intégralité de la chaîne de valeur pour accompagner les constructeurs et les territoires dans leur transition écologique avec des solutions clés en main.

Ce renforcement dans la société NEO Capital s'est traduit par la souscription à l'augmentation de capital par Forsee Power à hauteur de 1 243 K€ dont 1 058 K€ en numéraire et 185 K€ par conversion d'une créance.

#### 1.2.4. Crédit d'impôt recherche

Le Crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2018 a été encaissé le 20 juin 2022 pour un montant de 725 K€.

Le Crédit d'impôt recherche (CIR) au titre des dépenses éligibles de l'exercice 2021 et de l'exercice 2022 a été reconnu dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 pour un montant respectif de 812 K€ et de 1 341 K€.

### 1.2.5. Notation RSE EcoVadis

EcoVadis, organisme de notation et d'évaluation de la durabilité et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), a décerné le 1er septembre 2022 la médaille d'or à la société Forsee Power pour ses performances de développement durable avec un score de 70/100.

Cette récompense, accordée à seulement 5% de l'ensemble des 90 000 entreprises évaluées par EcoVadis, vient saluer les progrès de la Société en matière d'environnement, d'achats responsables, d'éthique et de droits humains.

### 1.2.6. Contentieux avec la société Unu GmbH

#### Procédure de référé-expertise à Paris :

Le Juge des référés du Tribunal de Commerce de Paris s'est déclaré, par jugement du 18 mars 2022, incompétent dans la demande de la société Unu GmbH de remplacer l'expert judiciaire nommé en avril 2021.

Le Juge du contrôle a maintenu l'expert judiciaire et a désigné un co-expert judiciaire. La prochaine réunion du collège d'experts judiciaires est attendue pour début 2023 (date non arrêtée).

#### Procédure au fond :

Lors de l'audience de procédure du 28 septembre 2022, le Tribunal a renvoyé l'affaire au 18 janvier 2023. La Société s'attend à ce que le Tribunal sursoit à statuer jusqu'au dépôt du rapport d'expertise.

#### Procédure de référé-expertise à Lyon :

La société Unu GmbH a assigné en référé le 25 mai 2022 devant le Tribunal judiciaire de Lyon pour une demande d'expertise judiciaire diligentée par l'assureur et la famille d'un particulier décédé dans l'incendie de son habitation en août 2021.

Cette expertise judiciaire a pour mission de déterminer l'origine de l'incendie dont les circonstances ne sont pas établies.

Les investigations n'ont pas débuté et aucune cause n'est à ce stade privilégiée. Le Juge des référés a prononcé l'extension de la mission d'expertise le 1er août 2022. Une première réunion d'expertise a eu lieu le 18 octobre 2022. L'expert attend de poursuivre ses investigations compte tenu de la multiplicité de causes possibles à l'origine de l'incendie.

#### Procédures ouvertes devant des juridictions civiles en Allemagne :

Forsee Power a reçu le 15, le 29 septembre et le 9 novembre 2022, des assignations en intervention forcée devant trois juridictions civiles en Allemagne (Landgericht de Flensburg, de Munich et de Cobourg) par la part de la société Unu GmbH dans des procédures initiées par les victimes des différents sinistres.

Forsee Power a fait valoir les mêmes arguments que ceux développés dans la procédure ouverte en France, et a demandé le sursis à statuer dans l'attente des résultats de l'expertise judiciaire ouverte en France.

### 1.2.7. Incidence liée à la situation en Ukraine et en Russie

La Société n'est pas exposé aux mesures de restrictions imposées à la Russie dans la mesure où Forsee Power ne dispose ni de collaborateur, ni de client, ni de fournisseur dans ce pays.

En revanche des impacts logistiques et des hausses des coûts des matières, liés à la situation géopolitique en Ukraine et dans le secteur énergétique, existent mais la société n'est pas directement exposé.

### 1.2.8. Incertitudes liées au contexte actuel économique et politique

Le contexte actuel tant économique que politique peut créer des incertitudes sur les activités commerciales du Groupe (à savoir l'inflation, l'augmentation des prix de certaines matières premières et de l'énergie, une rupture de la chaîne d'approvisionnement ou une pénurie de composants électroniques...). Néanmoins, la Société suit et pilote avec attention la potentielle augmentation de ses structures de coûts (prix des matières premières, inflation des salaires et dans la chaîne d'approvisionnement), et inclut généralement dans les contrats clients une clause d'ajustement de prix, de telle sorte qu'il ne connaisse qu'une exposition limitée à la variation des prix des matières premières.

## 2. Règles et méthodes comptables

### 2.1. Etablissement des comptes

Les comptes annuels sont établis et présentés suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du Plan Comptable Général de 2014 conformément au règlement 2014-03, à l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et du Comité de Réglementation Comptable.

Ces comptes ont été préparés selon les mêmes principes et méthodes d'évaluation qu'au 31 décembre 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2.2. Principales méthodes comptables

#### 2.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des logiciels, concessions et brevets et droits similaires, frais de développement, fonds commercial.

Les valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport. Elles correspondent :

- à des logiciels et brevets amortis sur 2 à 5 ans
- à des fonds commercial

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant, net des coûts de sortie attendus, que la Société obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

À la clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. La valeur comptable d'un actif est dépréciée dès lors que la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle d'un bien est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'usage du bien pour l'entreprise.

### 2.2.2. Mali technique et fonds commercial

Il a été reconnu en 2016 des malis techniques résiduels de fusion et de confusion . Ces derniers apparaissent sous la rubrique « Fonds Commercial » pour un montant total brut de 8.621 K€.

Leur durée d'utilisation est considérée non limitée. A ce titre, ils ne sont pas amortis de manière linéaire mais font l'objet pour chaque exercice, à l'instar des autres actifs incorporels non amortis, d'un test de valeur en fonction de leur valeur actuelle. Lorsque la valeur actuelle de ce poste est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée à due concurrence.

### 2.2.3. Frais de développement

L'entreprise a opté pour l'activation de ces frais de développement, qui s'élèvent au total à 22.313 K€ à la clôture 2022 dont 1.614 K€ mis en service en 2022. Ils ont donné lieu à une dotation aux amortissements de 3.872 K€ sur l'exercice.

Ils sont principalement constitués de frais de personnel et de charges directement affectés au développement et répondent aux critères suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie du produit, estimée actuellement entre 2 et 5 ans, à partir de la date de début de fabrication en série.

Les autres dépenses de recherche et développement, ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus, sont comptabilisées directement en charges de l'exercice.

### 2.2.4. Immobilisations corporelles

Les valeurs corporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Amortissements pour dépréciation
Matériel Industriel	5 - 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Install. Générales agencts	8 - 10 ans
Matériel de bureau & info.	3 ans

## 2.2.5. Immobilisations financières

### Titres de participations et créances rattachées

La valeur brute des titres de participations est comptabilisée au coût d'acquisition, comprenant les frais d'acquisitions directement liés.

Les titres de participation sont évalués selon la méthode DCF (Discounted Cash-Flow) permettant de déterminer au 31 décembre 2022 la valeur d'utilité pour chaque filiale à travers les flux de trésorerie actualisés déterminés à partir du business plan validé par la direction.

Les créances rattachées à des participations correspondent principalement à des apports en compte courant réalisés par la Société sous forme de prêts, directement ou indirectement à travers des holdings intermédiaires, à ses filiales. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Aucune dépréciation n'a été constaté au 31 Décembre 2022. Nous prévoyons de procéder dans le courant de l'exercice 2023 à un refinancement, par augmentation de capital de Forsee Power PTL Ltd afin que la filiale puisse régulariser sa dette vis-à-vis de sa maison mère.

A la clôture de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable. Cette dépréciation est d'abord effectuée sur les titres de participation avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées.

### Autres immobilisations financières

Au 31 décembre 2022, les autres immobilisations financières sont constituées des dépôts de garantie pour 297 k€ et des actions détenues en propres dans le cadre du contrat de liquidité pour 249 k€ et 147 k€ en espèces (sur un plafond global espèces et titres de 500 k€).

## 2.2.6. Stocks

Les stocks sont composés de matières premières, de composants achetés (e.g. accumulateurs, cartes électroniques, faisceaux électriques, pièces de tôlerie), de produits semi-finis et de produits finis.

Les stocks de matières premières et de composants achetés sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré (CMUP). Ce coût d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que les frais d'approche (frais de logistique et de passage en douane).

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré (CMUP) et intègrent les frais d'approches (frais de logistique et de passage en douane) ainsi que les coûts de main d'œuvre directe de production. Les frais financiers ne sont pas inclus dans l'évaluation des stocks.

Les stocks sont dépréciés pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation des produits à la date de clôture de l'exercice.

La dépréciation des articles en stock (matières premières, composants, produits semi-finis et finis) est évaluée en tenant compte à la fois des perspectives de vente d'un produit selon son cycle de vie et de l'évolution des prix de vente du marché (ces prix de vente sont exprimés dans l'industrie de la batterie en euros ou devise par kWh). La dépréciation porte sur les produits semi-finis, produits finis ainsi que sur les composants qui ne pourraient pas être utilisés dans la production d'une autre gamme de batteries. Cette dépréciation ramène la valeur du stock à la valeur nette de réalisation à laquelle il est probable de vendre un produit ou d'utiliser un composant. Les accumulateurs (autrement appelés cellules), composants à faibles rotation ainsi que certains produits finis peuvent selon les cas être dépréciés en totalité.

## 2.2.7. Créances d'exploitation

Les créances clients sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale et principalement composées de la différence entre le chiffre d'affaires constaté, facturé, et les encaissements reçus des clients notamment en présence d'acomptes versés.

Les autres créances d'exploitation sont également comptabilisées pour leur valeur nominale.



Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les dotations et reprises de provision sont calculées au cas par cas et ne font pas l'objet d'une provision statistique.

La société dispose par ailleurs des contrats d'affacturage suivants lui permettant de financer son besoin en fonds de roulement :

- Un programme d'affacturage sans recours : un transfert des risques de retard de paiement, d'impayé, de change, et une limitation des recours du factor en cas de non-paiements des créances garanties.  
Le montant des créances cédées sans recours (contrat HSBC) et qui ne sont plus présentées au bilan, s'élève à 2 563 K€ au 31 décembre 2022.  
Le contrat d'affacturage sans recours (contrat HSBC Factoring France) couvre un encours à durée indéterminée limité à 2 100 K€ pour les créances libellées en euro et à 2 900 K\$ (réparti entre 200 K\$ pour les créances libellées en dollar américain et 2 700 K\$ pour un encours couvrant le marché export)
- Un contrat d'affacturage inscrit dans un programme de reverse factoring d'un client : un programme de reverse factoring d'un client (Heuliez Bus-IVECO-Case NewHolland) auprès d'un établissement bancaire (Banco Santander) a été mis en place avec des modalités de règlement par escompte variable selon la maturité de la créance à la date de la cession au factor. Le montant escompté au 31 décembre 2022 est de 5 354 K€.

### 2.2.8. Disponibilités

La trésorerie est constituée des soldes bancaires de la clôture ainsi qu'un compte à terme.

### 2.2.9. Opérations en devises

Les comptes 2022 sont établis en euros. Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euro à la date de l'opération. A la date de clôture, les dettes et les créances en devises étrangères sont converties et comptabilisées au bilan sur la base du dernier cours de change, en contrepartie des postes « écarts de conversion – actif/passif » au bilan.

Les gains de change latents n'entrent pas dans la formation du résultat comptable. Les pertes latentes de change non compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risques à due concurrence.

### 2.2.10. Opérations de couverture

Forsee Power souscrit ponctuellement à des couvertures de change (contrat à terme) sur la devise dollar américain (\$) et la devise Yen Japonais (¥) pour limiter le risque de change dans le règlement des factures auprès de certains fournisseurs étrangers. Les contrats à terme sont individuellement souscrits en notionnel pour le montant de la dette fournisseur, dans la même devise et avec la même maturité que la dette fournisseur.

### 2.2.11. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée dès qu'il existe une obligation probable ou certaine, nettement précisée quant à son objet, résultant d'événements survenus ou en cours, et rendant probable une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci mais dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Le montant provisionné est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture, en excluant les produits éventuellement attendus. Chaque risque ou charge fait l'objet d'une évaluation au cas par cas à la date de clôture et les provisions sont ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

La Société est soumise en tant que producteur aux obligations légales et réglementaires suivantes :

- L'obligation de réparation ou de remplacement de tout élément défectueux des systèmes de batteries vendues.

Cette obligation est couverte dans les comptes par une provision pour Service Après-Vente (SAV) évaluée sur la base d'un pourcentage de chiffre d'affaires (2,5% des ventes hors ventes d'extension de garantie). Ce

pourcentage a été déterminé sur la base à la fois d'un benchmark et d'une estimation des coûts probables de réparation pondérée par une probabilité de retour. Le Management affinera cette estimation sur la base des coûts réels de réparation.

- L'obligation de collecte et de traitement des batteries en fin de vie (réglementation européenne sur les déchets d'équipements électriques et électroniques – DEEE).

Cette obligation est couverte dans les comptes par une provision recyclage évaluée en fonction des éléments vendus (au poids) et à recycler à terme.

### 2.2.12. Dettes d'exploitation

Les dettes fournisseurs sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à donner. Cette valeur correspond à la valeur nominale.

### 2.2.13. Chiffre d'affaires

Les revenus proviennent de la vente de biens et de services et sont évalués en fonction du transfert de contrôle (rendu droits acquittés ou départ usine).

La Société ne dispose pas d'engagement de retour de marchandises ou d'engagement de reprise, hormis engagements légaux et réglementaires constitués des engagements de Service Après-Vente (SAV) et de recyclage.

### 2.2.14. Crédit d'impôt recherche (CIR)

Des crédits d'impôt recherche (CIR) sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le produit relatif au crédit d'impôt recherche est présenté en déduction de la charge d'impôt sur les sociétés (IS) pour sa valeur brute.

Les créances fiscales relatives au crédit d'impôt sont présentées en « Autres créances ».

## 2.3. Continuité d'exploitation

Les comptes sociaux au 31 décembre 2022 ont été établis selon la convention comptable de continuité d'exploitation compte tenu des éléments suivants :

- Le niveau de trésorerie disponible au 31 décembre 2022 qui s'élève à 29,0 M€, principalement constituée des fonds obtenus lors de l'augmentation de capital en numéraire d'environ 100 M€ réalisée le 3 novembre 2021 à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société ;
- Les perspectives de flux de trésorerie liées à l'activité de la Société sur les 12 prochains mois à venir. Le Société possède en effet un carnet de commandes qui lui apporte une bonne visibilité sur ses ventes pour les mois à venir. Il reçoit également chaque semaine de nouvelles commandes de ses principaux clients, qui viennent étoffer son carnet de commandes.

La Société dispose par ailleurs au 31 décembre 2022 de plusieurs instruments de financement de son activité :

- Deux lignes de financement non-utilisées de 10 M€ chacune (Tranche C et D) contractées auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) et mises à disposition dans le cadre du contrat signé en décembre 2020.

La Tranche C pour 10 M€ est conditionnée à des covenants de niveau de chiffre d'affaires que la Société avait d'ores et déjà atteint dès la clôture de l'exercice 2020. La Tranche C de 10 M€ est également conditionnée, à

la réalisation d'une augmentation de capital de 10 M€ de la part d'un ou plusieurs actionnaires, ce qui a été réalisé en novembre 2021 avec l'introduction en bourse de la Société. La Tranche C n'est pas tirée au 31 décembre 2022.

La Tranche D de 10 M€ est quant à elle conditionnée à un niveau de chiffre d'affaires et de profitabilité que la Société projette d'atteindre en 2024, non disponible à ce jour.

Il est rappelé que les lignes de financement tirées auprès de la BEI ont été assorties de 6 857 BSAs « BEI A » et de 3 500 BSAs « BEI C » donnant accès à un maximum de 1 248 024 nouvelles actions<sup>1</sup>.

- En complément, la Société dispose de plusieurs programmes d'affacturage : HSBC plafonné à 2,1 M€ de créances en euros et 2,0 M\$ pour les autres créances, et un contrat d'affacturage inscrit dans un programme de *reverse factoring* d'un client auprès de l'établissement bancaire Banco Santander.

Compte tenu de ces éléments, la Société estime disposer actuellement des ressources financières suffisantes pour les 12 prochains mois.

La Direction étudie également des options de financement de sa stratégie de croissance, en fonds propres et ou en dette (bancaire ou non), qui pourraient être déployées afin d'accroître sa flexibilité financière.

### 3. Immobilisations corporelles et incorporelles

#### 3.1. Etat des immobilisations incorporelles et corporelles en valeurs brutes

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31 décembre 2022
		Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p à p Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement et de développement	13 489 451			1 614 125	15 103 576
Concessions brevets droit similaires	2 747 620			62 052	2 809 672
Fonds commercial	8 621 237				8 621 237
Autres immobilisations incorporelles	5 334 421		4 350 164	(1 676 177)	8 008 408
<b>TOTAL IMMOBILISATION INCORPORELLES</b>	<b>30 192 728</b>		<b>4 350 164</b>	<b>-</b>	<b>34 542 893</b>
<b>CORPORELLES</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
sur sol d'autrui					
instal. agencement					
Instal technique, matériel outillage industriels	7 148 208			4 086 033	11 234 242
Instal., agencement, aménagement divers	1 039 134			1 263 724	2 302 859
Matériel de transport	14 700				14 700
Matériel de bureau, mobilier	1 612 008			232 988	1 844 997
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	4 222 872		2 306 594	(4 628 478)	1 900 987
Avances et acomptes	1 108 503		593 884	(954 268)	748 120
<b>TOTAL IMMOBILISATION CORPORELLES</b>	<b>15 145 426</b>		<b>2 900 479</b>	<b>-</b>	<b>18 045 908</b>

La valeur brute des frais de développement capitalisés s'élève à 22 313 K€ au 31 décembre 2022 et correspond à 32 projets, dont 23 encore en phase de développement. Au 31 décembre 2021, la valeur brute des frais de développement capitalisés s'élevait à 18 824 K€ et correspondait à 29 projets

Au cours de l'exercice 2022 l'activation des frais de développement pour un montant de 3 991 K€ a porté de 25 projets, alors que la mise en service pour 1 614 K€ a porté sur 3 projets.

<sup>1</sup> A noter que le nombre d'actions auxquels les BSAs « BEI A » et « BEI C » donnent droit, pourrait être ajusté dans l'hypothèse de réalisation de certains événements d'ajustement, notamment dans le cas de l'émission de nouvelles actions par la Société.

Le poste Fonds Commercial est composé des éléments suivants :

Fonds Commercial	31 décembre 2022	
	En K€	
Branche d'activité industrielle d'UNIROSS BATTERIES		19
Fonds commerce ERSE		70
Mali de confusion de FORSEE POWER SOLUTIONS		6.988
Mali de fusion de FORSEE POWER INDUSTRY		1.544
<b>TOTAL</b>		<b>8.621</b>

Le poste fonds commercial, valorisé à 8 621 K€, a été reconnu en 2016 et correspond à des malis techniques résiduels de fusion et de confusion.

La durée d'utilisation de ces malis de fusion et de confusion est considérée non limitée. A ce titre, ils ne sont pas amortis de manière linéaire mais font l'objet pour chaque exercice, à l'instar des autres actifs incorporels non amortis, d'un test de valeur en fonction de leur valeur actuelle. Lorsque la valeur actuelle de ce poste est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée à due concurrence.

La mali de confusion de Forsee Power Solutions s'élève à 6 988 K€. Il correspond à l'activité d'origine de Forsee Power des batteries pour véhicules légers, pour le secteur médical ainsi que pour d'autres applications industrielles. Cette activité s'est fortement développée et offre des perspectives commerciales additionnelles importantes.

Le mali de fusion de Forsee Power Industry s'élève à 1 544 K€. Il correspond à l'activité des batteries pour les véhicules lourds tels que le bus ou le train, qui s'est également fortement développée ces dernières années et offre aussi des perspectives commerciales additionnelles importantes.

### 3.2. Etat des amortissements/dépréciations - immobilisations incorporelles et corporelles

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31 décembre 2022
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement	4 919 825	3 872 382		8 792 207
	Concessions brevets droit similaires	1 498 844	368 407		1 867 251
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	<b>TOTAL IMMOBILISATION INCORPORELLES</b>	<b>6 418 669</b>	<b>4 240 790</b>	<b>-</b>	<b>10 659 459</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 834 154	2 200 531		7 034 685
	Autres instal., agencement, aménagement divers	300 991	263 858		564 849
	Matériel de transport	14 700			14 700
	Matériel de bureau, mobilier	1 103 942	198 170		1 302 113
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL IMMOBILISATION CORPORELLES</b>	<b>6 253 787</b>	<b>2 662 561</b>	<b>-</b>	<b>8 916 348</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>12 672 456</b>	<b>6 903 351</b>	<b>-</b>	<b>19 575 808</b>	

Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements de frais de développement capitalisés s'élève à 3 872 K€. Ce montant comprend l'amortissement accéléré d'un projet dont le management a revu la durée d'amortissement de 5 à 2 ans.

## 4. Immobilisations financières

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31 décembre 2022
		Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Cessions	
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations	1 361 663		5 757 247		7 118 912
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	772 323		11 301	89 778	693 847
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>2 133 986</b>		<b>5 768 549</b>	<b>-</b>	<b>7 812 759</b>

Les titres de participation se décomposent comme suit :

Etat exprimé en euros	Pays	Capital	Capitaux Propres	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute	Nette
<b>A. Renseignements détaillés</b>						
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>						
FORSEE POWER SPZ	Pologne	11 337	(480 231)	100,00	90 000	-
FORSEE POWER SOLUTIONS LIMITED HONK-KONG	Chine	0	(109 384)	100,00	992	-
FORSEE POWER PTE.LTD	Singapour	6 891	(4 953)	100,00	6 417	6 417
FORSEE POWER INDIA PRIVATE LTD	Inde	24 188	(374 172)	100,00	2 233 816	2 233 816
ZHONGSHAN FORSEE POWER DEVELOPMENT CO., LTD	Chine	133 309	412 012	100,00	120 000	120 000
FORSEE POWER NORTH AMERICA	USA	-	(631)	100,00	-	-
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>						
NEOT CAPITAL SAS	France	7 025 259	847 669	50,00	4 376 906	4 376 906

## 5. Stocks

Etat exprimé en euros	31 décembre 2022		
	Brut	Amorti. Et Déprec.	Net
Matières premières, approvisionnements	11 840 977	1 955 722	9 885 255
En-cours de production de biens	3 609 684	279 877	3 329 807
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis	13 564 838	3 641 472	9 923 367
Marchandises	6 397 130		6 397 130
<b>TOTAL</b>	<b>35 412 630</b>	<b>5 877 071</b>	<b>29 535 559</b>

Des nouvelles lignes de financement à hauteur de 9 M€ au taux de Euribor 3 Mois + 2% ont été obtenues pour la période du 30 juin 2021 jusqu'au 30 juin 2022. Le taux EURIBOR est flooré au taux de 0% conduisant un taux d'intérêt minimum de 2%.

Les stocks sont composés de matières premières, de composants achetés (e.g. accumulateurs, cartes électroniques, faisceaux électriques, pièces de tôlerie), de produits semi-finis et de produits finis.

Les stocks de matières premières et de composants achetés sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré (CMUP). Ce coût d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que les frais d'approche (frais de logistique et de passage en douane).

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré (CMUP) et intègrent les frais d'approches (frais de logistique et de passage en douane) ainsi que les coûts de main d'œuvre directe de production. Les frais financiers ne sont pas inclus dans l'évaluation des stocks.

Les stocks sont dépréciés pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation des produits à la date de clôture de l'exercice.

La dépréciation des articles en stock (matières premières, composants, produits semi-finis et finis) est évaluée en tenant compte à la fois des perspectives de vente d'un produit selon son cycle de vie et de l'évolution des prix de vente du marché (ces prix de vente sont exprimés dans l'industrie de la batterie en euros ou devise par kWh). La dépréciation

porte sur les produits semi-finis, produits finis ainsi que sur les composants qui ne pourraient pas être utilisés dans la production d'une autre gamme de batteries. Cette dépréciation ramène la valeur du stock à la valeur nette de réalisation à laquelle il est probable de vendre un produit ou d'utiliser un composant. Les accumulateurs (autrement appelés cellules), composants à faibles rotation ainsi que certains produits finis peuvent selon les cas être dépréciés en totalité

## 6. Créances clients

Etat exprimé en euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances clients et comptes rattachés (valeur brute)	31 321 454	19 719 413
Dépréciation des créances clients	(101 418)	(44 628)
Créances clients et comptes rattachés (valeur nette)	31 220 036	19 674 785

### Variation des provisions pour dépréciation :

Etat exprimé en euros	31 décembre 2021	Augmentation	Diminutions	31 décembre 2022
Dépréciation des créances clients	(44 628)	(60 177)	3 388	(101 418)

## 7. Echancier des créances

Etat exprimé en euros	31 décembre 2022	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	290 780		290 780
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	693 847	81 205	612 641
Clients douteux ou litigieux	115 391		115 391
Autres créances clients	31 206 063	31 206 063	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	13 362	13 362	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 915	7 915	
Impôts sur les bénéfices (3)	3 698 108		3 698 108
Taxes sur la valeur ajoutée	937 557	937 557	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	73 166	73 166	
Groupe et associés (2)	2 621 800		2 621 800
Débiteurs divers	483 311	483 311	
Charges constatées d'avances	547 988	530 339	17 649
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>40 689 291</b>	<b>33 332 922</b>	<b>7 356 369</b>

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice

(3) dont CIR 2019 à 2022 pour 3 691 K€

Le poste « Débiteurs divers » est composé des éléments suivants au 31 décembre 2022 :

Etat exprimé en euros	31 décembre 2022
Crédit de Trésorerie Séquestre (1)	-
Factor (2)	200 032
Compte de Garantie	227 544
R.R.R. à obtenir, avoir à recevoir	13 341
Produits à recevoir	
Autres débiteurs divers	42 394
<b>Total Débiteurs Divers</b>	<b>483 311</b>

- 1) La société a obtenu une lettre de crédit SBLC Documentaire de 7 000 K\$ à échéance 31 décembre 2021 et garantie par un gage sur espèces de 4 500 K\$. Cette lettre de crédit a été prolongée au-delà du 31 décembre 2022 puis annulée en novembre 2022 suite à l'octroi d'une garantie suffisante par un assureur crédit du fournisseur étranger. L'annulation de la lettre crédit SBLC a conduit à la restitution au 1er décembre 2022 du gage en espèce de 4 500 K\$ (soit 4 305 K€).
- 2) Le montant des créances cédées sans recours à HSBC et non encore encaissées au 31 décembre 2022 s'élèvent à 197 k€.

## 8. Produits à recevoir

Etat exprimé en euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Autres créances clients</b>	-	<b>298 019</b>
<i>Clients Facture a établir</i>		298 019
<b>Autres créances</b>	<b>86 508</b>	<b>268 188</b>
<i>R.R.R. à obtenir, avoirs non</i>	13 341	98 232
<i>Etat, subventions à recevoir</i>		18 666
<i>Etat - Produits a Recevoir</i>	73 167	73 167
<i>Subvention à recevoir</i>		78 123
<b>Total des Produits à recevoir</b>	<b>86 508</b>	<b>566 207</b>

## 9. Comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation à l'actif comprennent : les frais d'émissions d'emprunt étalés sur 5 ans (74k€), ainsi que les charges constatées d'avance (548 k€).

## 10. Capitaux propres

### 10.1. Tableau de variation des capitaux propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31 décembre 2021	Affectation du résultats N-1	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice	Capitaux propres clôture 31 décembre 2022
Capital social	5 321 000			36 200	5 357 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	132 947 120			(36 200)	132 910 920
Ecart de réévaluation	-				-
Réserve légale	129 057				129 057
Réserves statutaires ou contractuelles	-				-
Réserves réglementées	-				-
Autres réserves	-				-
Report à nouveau	(25 044 967)	(25 627 035)			(50 672 002)
Résultat de l'exercice	(25 627 035)	25 627 035		(29 985 306)	(29 985 306)
Subventions d'investissement	337 056				337 056
Provisions réglementées	-				-
<b>TOTAL</b>	<b>88 062 230</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(29 985 306)</b>	<b>58 076 924</b>

Une augmentation de capital par émission de 362 000 actions ordinaires nouvelles a été réalisée en date du 15 septembre 2020 suite à une décision du Conseil d'Administration du 14 septembre 2022 constatant l'acquisition définitive et l'exercice de 362 000 actions gratuites (AGA) par les bénéficiaires. Cette augmentation de capital a été réalisée par prélèvement sur la prime d'émission de la société Forsee Power SA

### 10.2. Capital social

Le capital social est divisé en 53 572 003 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,10 euros. Une division par 100 de la valeur nominale des actions Forsee Power et une multiplication par 100 du nombre d'action de la société ont été réalisées lors de la 2<sup>nd</sup>e décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2021.

Les opérations réalisées sur le capital de la Société au cours de l'exercice sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Etat exprimé en euros		Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>ACTIONS / PARTS SOCIALES</b>	Du capital social début exercice	53 210 003,00	0,10	5 321 000,30
	Emises pendant l'exercice	362 000,00	0,10	36 200,00
	Remboursées pendant l'exercice	-	-	-
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>	<b>53 572 003,00</b>	<b>0,10</b>	<b>5 357 200,30</b>

### 10.3. Actions propres

Les actions propres sont constituées d'actions Forsee Power détenues par la Société par l'intermédiaire d'une société indépendante de services d'investissement (Kepler Cheuvreux) en charge du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2022, la Société détient directement ou indirectement 74 081 actions propres pour 249 k€ et 147 k€ en espèces dans le cadre du contrat de liquidité mis en place à l'issue de son introduction en bourse le 3 novembre 2021.

### 10.4. Attributions gratuites d'actions (AGA)

Au cours de l'exercice 2022, la société a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de certains salariés et membres des organes de direction dont les principales caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

- Nombre total d'actions pouvant être émises : 64.000
- Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution patronale spécifique : 4,4€
- Conditions d'acquisition des actions :
  - o Période d'acquisition des droits de 1 an ;



- Ni cessibles, ni transmissibles pour une durée de 3 ans à compter de leur date d'Attribution
- Période de conservation des droits avec engagement Drag Along en cas de cession de 85% de l'actionariat
- Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice et au cours de l'exercice précédent : 708.616
- Nombre d'actions annulées pendant l'exercice et au cours de l'exercice précédent : 20.000
- Assujettissement à charges sociales reconnues pour 56 k€.

### 10.5. Stocks options

1 500 000 stock-options (SO 2021) donnant accès à 1 500 000 actions ordinaires ont été attribuées le 12 août 2021 au Président du Conseil d'Administration en rémunération des services rendus. Ces 15 000 SO comprennent des conditions de performance « hors marché » (conversion des OC5 et finalisation de l'acquisition des actifs d'Holiwatt) qui ont été levées le 27 et 28 septembre 2021. Ces 15 000 stock-options comprennent une période initiale de blocage de 2 ans se terminant au 12 août 2023, et peuvent être exercées sur une période s'étalant entre la 2ème année et la 15ème année suivant la date d'attribution. La Direction a estimé à la date d'attribution un planning attendu d'exercice de ces 15 000 options, ce planning s'étalant entre 2023 et 2025

Pas d'autres attribution au cours de l'exercice 2022.

### 10.6. Bons de souscription d'actions (BSA)

La société a émis plusieurs Bons de Souscription d'Action (BSA) au profit de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :

- 6 857 BSA BEI Warrant A émis le 18 mars 2018 en complément du financement de 20 M€ ;
- 3 500 BSA BEI Warrant A émis le 4 juin 2021 en complément du financement de 21.5 M€.

Les parités de conversion de ces BSA en actions ordinaires de la société ont été actualisées suite à la conversion des OC5 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2021.

## 11. Provisions pour risques et charges

Le détail des provisions par nature est le suivant :

Etat exprimé en euros	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Dont utilisées	31 décembre 2022
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEEES</b>					
Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions pour amortissements dérogatoires					
Provisions fiscales pour prêts d'installation					
Provisions autres					
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEEES</b>	-	-	-		-
<b>PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
Pour litiges 11.3	1 328 117	88 500	(726 898)	(621 000)	689 719
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change	45 641		(45 641)		-
Pour pensions et obligations similaires 11.4	180 953	198 276			379 229
Pour impôts					
Pour garantie SAV 11.1	3 278 633	2 508 606	(903 427)	(903 427)	4 883 812
Pour recyclage 11.2	709 236	887 615			1 596 851
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer	-				-
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>5 542 582</b>	<b>3 682 997</b>	<b>(1 675 967)</b>	<b>(1 524 426)</b>	<b>7 549 611</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>					
Sur immobilisations :					
incorporables					
corporelles					
des titres mis en équivalence					
titres de participation	90 992				90 992
autres immo. Financières					
Sur stocks et en-cours	3 906 119	5 877 070	(3 906 119)		5 877 070
Sur comptes clients	44 628	60 177	(3 388)		101 417
Autres	120 678				120 678
<b>PROVISION POUR DEPRECIATION</b>	<b>4 162 418</b>	<b>5 937 248</b>	<b>(3 909 507)</b>		<b>6 190 159</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 705 001</b>	<b>9 620 246</b>	<b>(5 585 475)</b>		<b>13 739 771</b>
Dont dotations et reprises :					
d'exploitation		9 620 246	(5 585 475)		
financières					
exceptionnelles					

### 11.1. Provision pour Service Après-Vente (SAV)

La provision pour garantie SAV reconnue à la clôture au 31 décembre 2022 s'élève à un montant de 4 883 K€ (3 279 K€ au 31 décembre 2021).

Cette provision est destinée à couvrir le risque de coûts SAV futurs du fait de la responsabilité de Forsee Power sur les produits vendus (engagement de réparation ou de remplacement de tout élément défectueux des systèmes de batteries vendues). Cette garantie est une obligation légale, elle n'est pas optionnelle au contrat, et s'étale en général de 4 à 5 ans. Compte tenu du caractère aléatoire de la probabilité de la survenance d'un défaut, cette provision est évaluée de manière statistique en fonction des produits vendus, et est ajustée en fonction des coûts de SAV effectivement supportés par la Société en cours d'exercice.

### 11.2. Provision pour Recyclage

La provision pour recyclage de 1 596 K€ au 31 décembre 2022 (709 K€ au 31 décembre 2021) a été constituée pour couvrir les coûts estimés futurs de recyclage des systèmes de batteries vendues et pour lesquelles la Société a un engagement de reprise et de recyclage en cas de retour des batteries par les clients.

Cette provision est calculée en fonction du nombre de systèmes vendus concernés par l'engagement de reprise, et valorisée suivant le coût externe de recyclage des différents types de batteries. La Société actualise régulièrement ces

coûts de recyclage externe, afin de prendre en compte les améliorations des coûts de traitement de cette filière relativement récente.

Le taux d'actualisation au 31 décembre 2022 est de 2.555314% (taux sans risque) + 2.4% (décote ICPE) soit 4.95 %.

### 11.3. Contentieux avec la société Unu GmbH

#### Procédure de référé-expertise à Paris :

Le 12 mars 2021, Unu GmbH a assigné en référé Forsee Power et son ancien assureur, la compagnie Generali, devant le Tribunal de Commerce de Paris pour une demande d'expertise judiciaire. Unu GmbH agit contre la Société sur le fondement de la responsabilité du fait des produits défectueux et la responsabilité contractuelle de droit commun, en alléguant que les batteries présentent des défauts et ne répondent pas aux caractéristiques techniques convenues entre les parties aux termes de l'accord d'approvisionnement du 23 juillet 2016 et de son avenant du 29 juin 2018. La Société ne s'est pas opposée à cette demande d'expertise judiciaire mais a indiqué que celle-ci devait également porter sur les scooters produits par la société Unu GmbH, dont les caractéristiques non-conformes aux spécifications contractuelles initiales sont à l'origine de dysfonctionnements des batteries.

Par une ordonnance du 31 mars 2021, le juge des référés a ordonné la nomination d'un expert judiciaire dont la mission porte à la fois sur l'étude des batteries et sur celle des scooters afin de qualifier l'origine des dysfonctionnements, des désordres associés et donc des responsabilités. L'expert initialement nommé s'étant désisté, le juge des référés a ordonné la nomination d'un nouvel expert par une ordonnance du 16 avril 2021.

L'expert a entendu, à compter du 5 mai 2021, les différents arguments exposés par les Parties mais n'a pas encore désigné de laboratoire pour effectuer les tests nécessaires sur les batteries et les scooters. Cependant celui-ci a relevé à de nombreuses reprises les difficultés de coopération avec Unu GmbH, qui refuse de communiquer certaines pièces clés pour l'expertise notamment les rapports de tests de ses scooters.

Le 31 décembre 2021 Unu GmbH a assigné Forsee Power en référé devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins de remplacement de l'expert judiciaire nommé en avril 2021. Unu GmbH estime que l'expert fait preuve d'une partialité manifeste et que celui-ci ne dispose pas de compétences suffisantes pour réaliser l'expertise judiciaire. Le 26 janvier 2022, la Société a répondu à ces arguments en indiquant que le juge des référés n'était pas compétent et que l'affaire devait être portée devant le Juge du Contrôle. La Société récuse également les arguments d'Unu GmbH s'agissant de la prétendue partialité ou incompétence de l'expert.

Le Juge des référés du Tribunal de Commerce de Paris s'est déclaré, par jugement du 18 mars 2022, incompétent dans la demande de la société Unu GmbH de remplacer l'expert judiciaire nommé en avril 2021.

Le Juge du contrôle a maintenu l'expert judiciaire et a désigné un co-expert judiciaire. La prochaine réunion du collège d'experts judiciaires est attendue pour début 2023 (date non arrêtée)

#### Procédure au fond :

Le 2 novembre 2021, malgré l'expertise en cours, Unu GmbH a assigné Forsee Power devant le Tribunal de Commerce de Paris statuant en juge du fond sur les mêmes fondements que pour l'expertise et réclame 15 845 K€ au titre des préjudices matériels subis, ainsi que 50 K€ de préjudice immatériel.

Lors de l'audience de procédure du 28 septembre 2022, le Tribunal a renvoyé l'affaire au 18 janvier 2023. La Société s'attend à ce que le Tribunal sursoit à statuer jusqu'au dépôt du rapport d'expertise.

#### Procédure de référé-expertise à Lyon :

Le 25 mai 2022, Unu GmbH a assigné en référé Forsee Power devant le Tribunal judiciaire de Lyon pour une demande d'expertise judiciaire diligentée par l'assureur et la famille d'un particulier décédé dans l'incendie de son habitation en août 2021.

Les circonstances de cet incendie n'ont pas été établies : le départ de feu se situant, selon l'assureur, au niveau de la porte du garage, ledit garage contenait un scooter thermique de marque Piaggio et un scooter électrique de marque Unu. C'est dans ce contexte que l'assureur a assigné Unu GmbH afin de faire désigner un expert judiciaire ayant pour mission de déterminer l'origine de l'incendie.

Les investigations n'ont pas débuté et aucune cause n'est à ce stade privilégiée. Le Juge des référés a prononcé l'extension de la mission d'expertise le 1er août 2022. Une première réunion d'expertise a eu lieu le 18 octobre 2022. L'expert attend de poursuivre ses investigations compte tenu de la multiplicité de causes possibles à l'origine de l'incendie.

Dans l'hypothèse où le sinistre aurait bien été causé par le scooter, ledit sinistre ne serait pas couvert par le nouvel assureur de la Société puisqu'il s'agirait alors d'un nouvel incident sériel lié aux batteries Unu. Le risque ayant été identifié en 2019, celui-ci relèverait donc également de la police conclue avec l'ancien assureur de la Société.

En parallèle, une enquête a été diligentée par le parquet de Lyon mais celle-ci a été classée sans suite. Cela ne préjuge pas d'un éventuel dépôt de plainte avec constitution de partie civile devant un Juge d'Instruction à une date ultérieure par la famille de la victime.

#### Procédures ouvertes devant des juridictions civiles en Allemagne :

Forsee Power a reçu le 15, le 29 septembre et le 9 novembre 2022, des assignations en intervention forcée devant trois juridictions civiles en Allemagne (Landgericht de Flensburg, de Munich et de Cobourg) par la part de la société Unu GmbH dans des procédures initiées par les victimes des différents sinistres.

Forsee Power a fait valoir les mêmes arguments que ceux développés dans la procédure ouverte en France, et a demandé le sursis à statuer dans l'attente des résultats de l'expertise judiciaire ouverte en France.

#### Provision retenue dans les comptes :

La provision enregistrée dans les comptes individuels pour la période au 31 décembre 2022 d'un montant de 441 K€ (651 K€ au 31 décembre 2021) comprend donc à la fois les honoraires du conseil juridique de la Société mais également ceux de l'expert judiciaire et des experts externes sollicités par la Société. La provision a été reprise à hauteur de 210 K€ sur l'exercice 2022 correspondant aux dépenses comptabilisées sur l'exercice, principalement les frais d'expertise et d'avocats.

La société considère que les demandes de la société Unu GmbH sont infondées et compte faire valoir ses droits et arguments juridiques légitimant à ce stade de la procédure l'absence de provision pour risques au-delà des coûts juridiques mentionnés.

## **11.4 Indemnités de fin de carrière**

En matière d'indemnité de fin de carrière, une charge a été comptabilisée au 31 décembre 2022 au titre des régimes à cotisations définies.

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7-11-2013 modifiée le 5-11-2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté, et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

Les hypothèses de base (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) de ces calculs ont été déterminées en fonction de la politique prévisionnelle et historique de la Société.

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations se composent de :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Hypothèses financières</b>		
Taux d'actualisation	3,86%	0,82%
Taux de progression des salaires	1,60%	1,00%
Taux de charges sociales Cadres	49,00%	48,00%
Taux de charges sociales Non Cadres	37,30%	36,70%
<b>Hypothèses démographiques</b>		
Turn over salarié âgé de moins de 35 ans	7,50%	7,50%
Turn over salarié âgé entre 36 ans et 45 ans	5,00%	5,00%
Turn over salarié âgé de plus de 46 ans	2,50%	2,50%
Age de départ de fin de carrière retenus pour les cadres	64 ans	64 ans
Age de départ de fin de carrière retenus pour les non cadres	64 ans	64 ans
Table de mortalité	INSEE 2021	INSEE 2021

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par les entreprises de 1<sup>er</sup> rang de maturité équivalente à la durée des régimes évalués d'environ 10 ans. Le taux a été déterminé en considérant des indices de marché de taux des obligations notées AA disponibles à fin décembre 2022.

Des analyses de la sensibilité de l'engagement ont été réalisées au 31 décembre 2022 sur les hypothèses clés suivantes :

	Impact brut sur les engagements au 31 décembre 2022	% sur le total des engagements au 31 décembre 2022
<b>Taux d'actualisation</b>		
Variation du taux d'actualisation de -0,25%	749	197,50%
Variation du taux d'actualisation de +0,25%	768	202,60%
<b>Taux de turn over</b>		
Variation de -1,00% du turn over des salariés	(40)	(10,57)
Variation de +1,00% du turn over des salariés	47	12,45%
<b>Taux de progression des salaires</b>		
Variation de -1,00%	43	11,28%
Variation de +1,50%	67	17,63%
<b>Age de départ à la retraite</b>		
Départ à 63 ans	(27)	(7,22)
Départ à 65 ans	12	3,09%

## 12. Trésorerie et endettement

Etat exprimé en euros		31 décembre 2022	31 décembre 2021
Disponibilités	Trésorerie en banque	29 107 149	69 663 573
	<b>TOTAL DES DISPONIBILITES</b>	<b>29 107 149</b>	<b>69 663 573</b>
Endettement Financier	Emprunts obligataires	-	-
	Emprunts auprès de la BEI (1)	(22 467 500)	(21 500 000)
	Emprunt Atout auprès de la BPI (2)	(3 437 500)	(4 375 000)
	Prêt Garanti par l'Etat auprès de la BPI (3)	(4 687 500)	(5 000 000)
	Prêt Garanti par l'Etat auprès de la BNP (3)	(6 562 500)	(7 500 000)
	Prêt Garanti par l'Etat auprès de la HSBC (3)	(6 567 576)	(7 500 000)
	Dettes relatives aux parties liées	(671 068)	(330 679)
	Intérêts courus sur dettes financières	(991 169)	(842 590)
	<b>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</b>	<b>(45 384 813)</b>	<b>(47 048 269)</b>
	<b>TRESORERIE (ENDETTEMENT) NET</b>	<b>(16 277 664)</b>	<b>22 615 304</b>

- 1) La trésorerie disponible de 29 M€ inclut un compte à terme de 1 M€
- 2) Financement BEI

Emprunt BEI de 20 M€ de 2017 avec mise à disposition de la première tranche 1 de 7,5 M€ en mars 2018, de la tranche 2 de 7,5 M€ en octobre 2018 et de la troisième et dernière tranche de 5 M€ en décembre 2019. Cet emprunt de 20 M€ a été intégralement remboursé en juin 2021.

Cet emprunt de 20 M€ de la BEI est accompagné de 6 857 BSA<sub>BEI Warrant A</sub> émis le 15 mars 2018, conduisant en cas d'exercice à l'émission de 8 540 actions ordinaires (AO).

Un nouvel emprunt BEI a été signé en décembre 2020 dont la tranche A de 21,5 M€ a été levée le 16 juin 2021. Cette tranche est accompagnée de 3 500 BSA<sub>BEI Warrant C</sub> émis le 4 juin 2021, conduisant en cas d'exercice à l'émission de 3 500 actions ordinaires (AO) conduisant en cas d'exercice à l'émission de 3 864 actions ordinaires (AO). La Société a obtenu en date du 28 septembre 2021 un accord préalable demandé par la BEI afin de pouvoir mener à bien les différentes opérations de restructuration capitalistiques préalables à l'introduction en bourse ainsi que l'introduction en bourse elle-même. En contrepartie de l'obtention de cet accord, le taux d'intérêt capitalisé applicable à la Tranche A de l'emprunt BEI a été augmenté de 0,5% passant de 4% à 4,5% par an (applicable rétroactivement). En outre la BEI a exigé le versement d'une indemnité de restructuration (*restructuring fees*) de 1 255 K€ qui leur a été réglée en décembre 2021.

La tranche B a été levée le 21 octobre 2021 pour 8.5 M€ puis intégralement remboursée par anticipation en novembre 2021. L'émission de la tranche B n'a pas été accompagnée d'une émission de 1 000 BSA<sub>BEI Warrant D</sub> suite à l'Accord de renonciation (*waiver*) du 28 septembre 2021.

- 3) le prêt Atout accordé par Bpifrance, d'un montant de 5 millions d'euros et au taux effectif global de 5 %. Ce prêt bénéficie d'une période de différé d'amortissement d'un an et est ensuite remboursé trimestriellement à compter du 31 août 2021 et jusqu'au 31 mai 2025. Il n'est assorti d'aucun covenant financier. Les déclarations et engagements à la charge de la Société au titre de ce contrat ainsi que les cas d'exigibilité anticipée sont semblables au PGE susvisé.
- 4) Les Prêts Garantis par l'Etat (PGE) auprès de la BNP et d'HSBC ont été accordés à taux 0%, et renégociés en mars 2021 respectivement à 0.75% et 0.31%. Un prêt soutien à l'innovation (PGE) a été accordé par Bpifrance au taux effectif global de 2,35 %. Conformément au régime légal applicable aux prêts garantis par l'Etat, ces prêts avaient une échéance initiale d'un an à compter de leur mise à disposition. Ils ne sont assortis d'aucun covenant financier. La Société a opté pour l'option de remboursement de tous ses PGE sur la durée la plus longue. Ainsi, les trois PGE ont bénéficié du report additionnel d'un an de remboursement de capital, et le capital sera ainsi amorti linéairement jusqu'en 2026.

Etat exprimé en euros	Nominal	Début	Fin	Taux	Durée	Garantie
Emprunts auprès de la BEI (1)	21 500 000	2021	2026	4,50%	5 ans	Oui
Emprunt Atout auprès de la BPI	5 000 000	2020	2025	5,00%	5 ans	Non
Prêt Garanti par l'Etat auprès de la BPI	5 000 000	2020	2026	2,35%	6 ans	Non
Prêt Garanti par l'Etat auprès de la BNP	7 500 000	2020	2026	0,75%	6 ans	Non
Prêt Garanti par l'Etat auprès de la HSBC	7 500 000	2020	2026	0,31%	6 ans	Non

- 1) Dans le cadre du Contrat de Crédit BEI 2020, la BEI bénéficie de sûretés consenties par la Société afin de garantir ses obligations. Ainsi, la Société a consenti un nantissement de fonds de commerce (portant sur son fonds de commerce de prise de participations, acquisitions, et gestion de biens et droits immobiliers, prestations de conseil, conception, fabrication, commercialisation de batteries et de tous accessoires associés, pris en son établissement principal, et ses établissements secondaires situés à Chasseneuil-du-Poitou et Ivry-sur-Seine) et a accepté de consentir, sur demande de la BEI et préalablement à la mise à disposition de la Tranche A, un gage sans dépossession sur ses biens meubles (à l'exclusion du stock), en garantie de ses obligations au titre du Contrat de Crédit BEI 2020 et des documents de financement qui s'y rattachent.

### 13. Echéancier des dettes

Etat exprimé en euros	31 décembre 2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)		-		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	44 713 744	6 695 326	38 018 418	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	20 059		20 059	
Fournisseurs et comptes rattachés	17 028 605	17 028 605		
Personnel et comptes rattachés	2 313 188	2 313 188		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 075 650	3 075 650		
<b>DETTES</b> Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	505 038	505 038		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	421 352	421 352		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	671 068		671 068	
Autres dettes	13 151	13 151		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 284 880	91 572	2 193 307	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>71 046 741</b>	<b>30 143 886</b>	<b>40 902 854</b>	<b>-</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	967 500			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 119 924			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

### 14. Charges à payer

Etat exprimé en euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Emprunts et dettes financières divers	-	6 425
Intérêts Courus sur Comptes Courants		6 425
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	991 169	842 590
INTERET COURUS / EMP BEI	991 169	842 590
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 212 272	4 055 303
FOURNIS FNP - cut off	1 046 729	704 855
FOURNISSEURS FACTURES NON PARV	2 110 589	2 960 466
Fournisseurs Interco - FNP	54 953	389 982
Dettes fiscales et sociales	3 844 224	3 018 507
DETTES PROV. POUR C.PAYES	1 352 696	1 327 891
Autres charges à payer	933 181	461 071
Charges soc. / congés à payer	642 889	623 463
Organismes sociaux C.A.P	589 269	296 940
Etat - Charges à Payer	326 190	309 143
<b>Total des Charges à payer</b>	<b>8 047 665</b>	<b>7 922 825</b>

## 15. Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation au passif comprennent : les produits constatés d'avance (2.285 k€ liés notamment aux extensions de garantie qui seront réalisées sur une période comprise entre 1 et 8 ans.) ainsi que les écarts de conversion liés aux transactions en devises étrangères (736 k€).

## 16. Chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros		31 décembre 2022	31 décembre 2021
	France	Exportation	
			12 mois
Ventes de marchandises	471 500	442 765	914 265
Production vendue (Biens)	49 521 948	55 972 724	105 494 673
Production vendue (Services et Travaux)	1 280 952	559 206	1 840 158
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>51 274 400</b>	<b>56 974 697</b>	<b>108 249 098</b>

## 17. Charges de personnel et rémunération des organes de direction et d'administration

### 17.1. Effectifs

		31 décembre 2022	31 décembre 2021
		Interne	Interne
Effectif moyen par catégorie	Cadres & professions intellectuelles supérieures	172	140
	Professions intermédiaires	17	14
	Employés	75	64
	Ouvriers	59	67
	<b>TOTAL</b>	<b>323</b>	<b>284</b>

### 17.2. Rémunération des organes de Direction

Les organes de Direction comprennent, d'une part, les membres du Conseil d'Administration, et d'autre part, les membres du Comité Exécutif de la société.

Des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration ont été comptabilisés en charge au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 pour un montant de 285 K€.

La rémunération des membres du Comité Exécutif au titre de s'est élevée à 2.890.745 € et se décompose comme suit :

Etat exprimé en euros	31 décembre 2022
Rémunération brute réelle	1 636 986
Avantages en nature	24 512
Rémunération variable	291 200
Charges patronales	938 047
<b>Total</b>	<b>2 890 745</b>

Par ailleurs, un plan d'Attribution Gratuite d'Actions (AGA) a été mis en place en 2022 au bénéfice de deux membres du Comité Exécutif (cf notes 10.4)



## 18. Résultat financier

Etat exprimé en euros		31 décembre 2022	31 décembre 2021
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés	66 156	15 241
	Différences positives de change	1 245 497	639 128
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>1 311 653</b>	<b>654 370</b>
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	2 369 061	4 875 897
	Différences négatives de change	876 256	242 926
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	89 778	13 714
	<b>Total des charges financières</b>	<b>3 335 096</b>	<b>5 132 538</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(2 023 442)</b>	<b>(4 478 167)</b>

Le résultat financier comprend les éléments suivants :

- Les produits financiers encaissés d'instruments financiers tels que les revenus des titres, des prêts et des créances ;
- Les charges financières décaissées telles que les charges financières sur les découverts bancaires, sur les emprunts, sur les locations financements, sur l'affacturage, mais également les frais relatifs aux services bancaires ;
- Les dépréciations des actifs financiers.

## 19. Résultat exceptionnel

Etat exprimé en euros		31 décembre 2022	31 décembre 2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opération de gestion		711
	Sur opérations en capital		86 406
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		38 045
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>-</b>	<b>125 163</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opération de gestion	118 960	1 353 613
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>118 960</b>	<b>1 353 613</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(118 960)</b>	<b>(1 228 450)</b>

Etat exprimé en euros	Charges	Produits	Net
Pénalités et amendes	(9 336)	-	(9 336)
Autres Ch.except / opé.gestion	(25 004)	-	(25 004)
Produits/Charges exceptionnels sur les exercices antérieurs	(84 618)	-	(84 618)
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(118 960)</b>	<b>-</b>	<b>(118 958)</b>

## 20. Impôts

### 20.1. Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2022 est de 25%.

Il n'existe pas d'intégration fiscale en France.

Etat exprimé en euros		VARIATIONS DES IMPÔTS DIFFÉRÉS OU LATENTS					
		DÉBUT D'EXERCICE		VARIATIONS		FIN D'EXERCICE	
NATURE		ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
<b>I. DÉCALAGES FISCALO-COMPTABLES</b>							
1 Provisions réglementées							
	11 Provisions à réintégrer ultérieurement						
	- provision pour hausse des prix						
	-						
	12 Amortissements dérogatoires						
2 Subventions d'investissement							
3 Charges non déductibles temporairement							
	31 À déduire l'année suivante						
	- congés payés (ancien régime)						
	- participation des salariés						
	- Organic	21 416		35 963	20 496	36 883	
	32 À déduire ultérieurement						
	- provisions pour retraite	51 353		49 569	13 286	87 636	
	- autres loyer						
	- autres tvs						
	-- autres intérêts						
	- autres amendes						
4 Produits non taxables temporairement							
	- plus-values nettes à court terme <sup>(4)</sup>						
	- plus-values de fusion <sup>(3)</sup>						
	- plus-values à long terme différées <sup>(3)</sup>						
5 Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées							
<b>TOTAL</b>		72 769	-	85 532	33 782	124 519	-
<b>II. DÉFICITS REPORTABLES FISCALEMENT</b>			(144 546 678)		(31 362 872)		(175 909 550)

### 20.2. Crédit Impôt Recherche

Le Management a mandaté depuis le 2nd semestre 2021 un cabinet expert pour l'accompagner dans l'évaluation du CIR.

Les travaux réalisés par ce cabinet expert ont conduit à un dépôt complémentaire des demandes de CIR au titre de l'exercices 2018, et à une évaluation pour les exercices 2019 et 2020 qui ont fait l'objet d'un dépôt dans le courant de l'année 2022. Le produit relatif au CIR des exercices 2020, 2019 et du complément de CIR de l'exercice 2018, a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Le Crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2018 a été encaissé le 20 juin 2022 pour un montant de 725 K€.

Le Crédit d'impôt recherche au titre des exercices 2019 et 2020 respectivement pour 867 K€ et 670 K€ restent à l'actif en attente de remboursement.

Le Management et le cabinet expert ont également finalisé pour le 31 décembre 2022 les évaluations du CIR des dépenses engagées au titre de l'exercice 2021 et 2022. Le produit relatif au CIR des exercices 2021 et 2022 a été comptabilisé dans les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2022 pour un montant respectif de 812 K€ et de 1 341 K€.

Le montant du CIR 2019 a 2020

## 21. Tableau des filiales et participations

Etat exprimé en euros	Pays	Capital	Capitaux Propres	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute	Nette
<b>A. Renseignements détaillés</b>						
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>						
FORSEE POWER SPZ	Pologne	11 337	(480 231)	100,00	90 000	-
FORSEE POWER SOLUTIONS LIMITED HONK-KONG	Chine	0	(109 384)	100,00	992	-
FORSEE POWER PTE.LTD	Singapour	6 891	(4 953)	100,00	6 417	6 417
FORSEE POWER INDIA PRIVATE LTD	Inde	24 188	(374 172)	100,00	2 233 816	2 233 816
ZHONGSHAN FORSEE POWER DEVELOPMENT CO., LTD	Chine	133 309	412 012	100,00	120 000	120 000
FORSEE POWER NORTH AMERICA	USA	-	(631)	100,00	-	-
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>						
NEOT CAPITAL SAS	France	7 025 259	847 669	50,00	4 376 906	4 376 906
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>						
		<b>Prêts et avances consentis</b>	<b>Montant des cautions et avals donnés</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Résultat du dernier exercice clos</b>	<b>Dividendes encaissés</b>
FORSEE POWER SPZ UL PROSTA 55114 LOGOTA PIEKNA		130 629		1 226 915	(174 153)	
FORSEE POWER SOLUTIONS LIMITED HONK-KONG		417		6 429	-	
FORSEE POWER PTE.LTD		2 498		285 224	2 347	
FORSEE POWER INDIA PRIVATE LTD		2 003 972		210 766	(1 055 588)	
ZHONGSHAN FORSEE POWER DEVELOPMENT CO., LTD		-		2 375 155	299 582	
FORSEE POWER NORTH AMERICA		4 748		-	(631)	
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>						
NEOT CAPITAL SAS				1 857 856	(918 644)	

## 22. Autres informations

### 22.1. Informations concernant les parties liées et conventions réglementées.

Les transactions significatives et non conclues à des conditions normales de marché effectuées avec les parties liées au cours de l'exercice 2022 sont :

- **Collaboration Agreement conclu avec Ballard Power Systems Inc.**

La société Forsee Power SA a conclu en date du 14 décembre 2022 un contrat intitulé *Collaboration Agreement* avec la société Ballard Power Systems Inc.

La société Ballard Power Systems Inc., représentée par Monsieur Nicolas Pocard, est administrateur de la société Forsee Power SA.

Ce contrat a pour objet de figer un cadre au partenariat stratégique, visant au développement en commun de systèmes intégrés de batteries et de piles à combustible et des solutions de groupe motopropulseur, consistant en des solutions de systèmes énergétiques hybrides combinant batteries et piles à combustible, optimisées en termes de performances et de coûts (les « Solutions Intégrées »). Le contrat fixe notamment les principaux objectifs, les tâches et le calendrier afférents au développement des Solutions Intégrées.

Sauf accord contraire, chacune des parties est responsable de ses propres coûts et dépenses encourus dans l'exécution du contrat.

Le *Collaboration Agreement* remplace les termes du *Memorandum of understanding* conclu le 13 octobre 2021, qui fixait le cadre principal du partenariat entre les deux sociétés, dans le contexte d'une prise de participation de la société Ballard Power Systems Inc. au capital de Forsee Power lors de son introduction en bourse.

- **Business Contribution Agreement conclu avec Mitsui & Co., Ltd.**

La société Forsee Power SA a conclu en date du 21 décembre 2020 un contrat intitulé *Business Contribution Agreement* avec la société Mitsui & Co., Ltd., modifié et remplacé par un nouveau contrat en date du 17 juin 2022. Ce nouveau contrat est entré en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2021, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, pour des durées successives d'un an. Il a ainsi été renouvelé par tacite reconduction pour une période courant du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023.

La société Mitsui & Co., Ltd. est actionnaire de la société Forsee Power SA disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et Monsieur Kosuke Nakajima, membre du Conseil d'administration de la société Forsee Power SA, exerce les fonctions de *General Manager* du département des solutions de batteries chez Mitsui & Co., Ltd.

Dans le cadre de ce contrat, la société Mitsui & Co., Ltd a notamment pour mission d'assister Forsee Power dans les activités de développement commercial, de ventes et de marketing au nom de la société Forsee Power, en tant qu'agent exclusif sur le territoire du Japon. En contrepartie des missions réalisées, la société Mitsui & Co., Ltd perçoit une commission de succès basée sur les ventes facturées par Forsee Power à tout client ayant son siège social au Japon.

Au titre de ce contrat, la société Mitsui & Co. Ltd a facturé 57 K€ à la société Forsee Power SA au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

- **Service Agreement conclu avec Mitsui & CO., Ltd**

La société Forsee Power SA a conclu un contrat intitulé *Service Agreement* en date du 7 avril 2022 avec Mitsui & Co., Ltd., portant sur le potentiel marché avec la société MACA PTY Ltd.

La société Mitsui & Co., Ltd. est actionnaire de Forsee Power SA disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et Monsieur Kosuke Nakajima, membre du Conseil d'Administration de la société Forsee Power SA, exerce les fonctions de *General Manager* du département des solutions de batteries chez Mitsui & Co., Ltd.

Ce contrat a pour objet de permettre à la société Forsee Power de fournir des services, tels que la réalisation d'une étude initiale de pré faisabilité sur l'électrification des camions de transport, dans l'optique pour Mitsui & Co., Ltd. d'offrir des services à MACA Pty Ltd pour l'électrification de ses camions de transport.

En contrepartie de la réalisation des missions telles que définies au contrat, Forsee Power facture Mitsui & Co., Ltd. sur la base d'un prix fixe à hauteur de 15 K€.

Forsee Power est seule responsable de tous les frais et coûts engendrés par l'exécution des prestations, sous réserve néanmoins, des frais et coûts que Mitsui aurait préalablement accepté de prendre en charge.

Le contrat a été conclu le 7 avril 2022 et expire à l'issue de la résiliation par Forsee Power SA des prestations de service prévues au contrat.

- **Service Agreement conclu avec Mitsui & CO., Ltd**

La société Forsee Power SA a conclu une convention intitulée *Service Agreement* en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 avec Mitsui & Co., Ltd., portant sur le potentiel marché avec la société THIESS.

La société Mitsui & Co., Ltd. est actionnaire de Forsee Power SA disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et Monsieur Kosuke Nakajima, membre du Conseil d'administration de la société Forsee Power SA, exerce les fonctions de *General Manager* du département des solutions de batteries chez Mitsui & Co., Ltd.

Le contrat a pour objet de permettre à la société Forsee Power de fournir des services, tels que la réalisation d'une étude initiale de pré faisabilité sur l'électrification des camions de transport, dans l'optique pour Mitsui & Co., Ltd. d'offrir des services à THIESS pour l'électrification de ses camions de transport.

En contrepartie de la réalisation des missions telles que définies au contrat, Forsee Power SA factur Mitsui & Co., Ltd. sur la base d'un prix fixe à hauteur de 15 K€.

Forsee Power est seule responsable de tous les frais et coûts engendrés par l'exécution des prestations, sous réserve néanmoins, des frais et coûts que Mitsui aurait préalablement accepté de prendre en charge.

Le contrat a été conclu le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et expire à l'issue de la résiliation par Forsee Power des prestations de service prévues au contrat.

- **Service Agreement conclu avec Mitsui Bussan Automotive Inc.**

La société Forsee Power SA a conclu un contrat intitulé *Service Agreement* avec Mitsui Bussan Automotive Inc.

Mitsui Bussan Automotive Inc. est une filiale de Mitsui & Co., Ltd qui est elle-même actionnaire de Forsee Power disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et Monsieur Kosuke Nakajima, membre du Conseil d'administration de la société Forsee Power SA, exerce les fonctions de General Manager du département des solutions de batteries chez Mitsui & Co., Ltd.

Le contrat a pour objet la réalisation de services par Mitsui Bussan Automotive Inc. telle que la fourniture d'un soutien technique au développement commercial et aux activités de vente au Japon, à l'image d'un service après-vente auprès des clients de Forsee Power situés sur le territoire Japonais.

En contrepartie de la réalisation des missions telles que définies au contrat, Mitsui Bussan Automotive Inc. facture Forsee Power sur la base d'un prix fixe de 100 K€ par an (25 K€ par trimestre).

Le contrat, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2022 jusqu'au 28 février 2023, est reconduit tacitement par période de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, emportant renouvellement du contrat (sauf dénonciation préalable du contrat dans les conditions qui y sont stipulées).

- **Consultancy Agreement conclu avec AMILU**

La société Forsee Power SA a conclu en date du 24 juillet 2020 un contrat intitulé *Consultancy Agreement* avec la société AMILU. Ce contrat a été renouvelé par tacite reconduction, par période de 12 mois, et s'est poursuivi du 24 octobre 2021 au 23 octobre 2022, avant d'être reconduit à compter du 24 octobre 2022, pour une durée de douze mois.

La société AMILU est dirigée par Monsieur Pierre Lahutte, administrateur de la société Forsee Power SA, et également ancien membre du Comité de surveillance de la société Forsee Power SAS.

Dans le cadre de ce contrat, la société AMILU a notamment pour mission de conseiller Forsee Power sur sa stratégie et ses développements sur le marché des batteries pour les véhicules routiers et non routiers, d'analyser le marché adressable par la société Forsee Power, ses produits et son portefeuille technologique, de proposer de nouveaux segments, marchés clients ou partenariats. En contrepartie des missions réalisées, la société AMILU perçoit une rémunération mensuelle fixe à hauteur de 10 K€ et une rémunération de succès, qui varie entre 0.5% et 0.1% du chiffre d'affaires réalisé par Forsee Power sur certains contrats conclus par cette dernière.

Au titre de ce contrat, la société AMILU a facturé 130 K€ à la société Forsee Power SA au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

- **Collaboration Agreement conclu avec Mitsui & Co., Ltd.**

La société Forsee Power SA a conclu en date du 27 septembre 2021 un contrat intitulé *Collaboration Agreement* avec la société Mitsui & Co., Ltd. La société Mitsui & Co., Ltd. est actionnaire de la société Forsee Power SA disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et Monsieur Kosuke Nakajima, membre du Conseil d'administration de la société Forsee Power SA, exerce les fonctions de *General Manager* du département des solutions de batteries chez Mitsui & Co., Ltd.

Ce contrat a pour objet de figer un cadre à la collaboration commerciales établie entre la société Forsee Power SA et Mitsui & Co., Ltd. Les conditions financières en contrepartie des services rendus par Mitsui & Co., Ltd.

sont discutées au cas par cas, pour chaque projet en tenant compte de l'impact financier pour le Groupe Forsee Power.

Ce contrat s'est poursuivi sur l'exercice 2022.

## 22.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires Aux Comptes ne sont pas mentionnées dans les annexes sociales car ils seront indiqués dans les annexes consolidées.

## 23. Engagements hors bilan

### 23.1. Engagements donnés

Forsee Power a obtenu le 25 juillet 2022 auprès d'un établissement bancaire français une lettre de crédit SBLC (stand-by lettre of credit) pour un montant maximum de 1 M\$ au profit du propriétaire du bâtiment industriel loué à Hilliard aux Etats-Unis. Le montant garanti par cette lettre de crédit SBLC est dégressif annuellement de 10% jusqu'au 1er novembre 2032. Cette lettre de crédit SBLC est assortie d'un gage en espèce rémunéré pour un montant de 1 M€ à compter du 25 juillet 2022 et jusqu'au 25 juillet 2027.

La société Forsee Power SA a bénéficié en juin 2021 d'une ligne de crédit pour 9 M€ pour sa filiale Zongshan Forsee Power Industry (ZFI) auprès d'un pool bancaire. Cette ligne de crédit est garantie par un gage sur stocks de 11.7 M€ pour la période 30 juin 2021 au 30 juin 2022 (cf. Note 3.3.10(e)). Cette ligne de financement bancaire de 9 M€ n'a pas été prorogée au-delà du 30 juin 2022. La Direction étudie à la date d'arrêté des comptes le renouvellement de ce financement.

La lettre de crédit SBLC Documentaire d'un montant de 7 000 K\$ au profit d'un fournisseur étranger, a été annulée en novembre 2022 suite à l'octroi d'une garantie suffisante par un assureur crédit du fournisseur étranger. L'annulation de la lettre crédit SBLC a conduit à la restitution au 1er décembre 2022 du gage en espèce de 4 500 K\$ (soit 4 305 K€)

Un nantissement du fonds de commerce au profit de la BEI a été consenti lors du tirage de la Tranche A de 21,5 M€ en juin 2021.

Forsee Power a obtenu le 25 juillet 2022 auprès d'un établissement bancaire français une lettre de crédit SBLC (stand-by lettre of credit) pour un montant maximum de 1 M\$ au profit du propriétaire du bâtiment industriel loué à Hilliard aux Etats-Unis. Le montant garanti par cette lettre de crédit SBLC est dégressif annuellement de 10% jusqu'au 1er novembre 2032.

Cette lettre de crédit SBLC est assortie d'un gage en espèce rémunéré pour un montant de 1 M€ à compter du 25 juillet 2022 et jusqu'au 25 juillet 2027.

### 23.2. Engagements reçus

La société n'a pas reçu d'engagement.

## 24. Evénements postérieurs à la clôture 2022

Il n'existe pas d'évènement significatif postérieur à la date de clôture du 31 décembre 2022.